

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Cinquième protocole additionnel à la Convention de 1979 sur la
pollution atmosphérique trans-frontière à longue distance**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Eperon, Lionel
Terribilini, Serge

Citations préféré

Eperon, Lionel; Terribilini, Serge 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Cinquième protocole additionnel à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique trans-frontière à longue distance, 1994 - 1997*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 20.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Infrastructure et environnement	1
Protection de l'environnement	1
Gestion de la qualité de l'air	1

Abréviations

EU Europäische Union
WWF World Wide Fund for Nature

UE Union européenne
WWF World Wide Fund for Nature

Chronique générale

Infrastructure et environnement

Protection de l'environnement

Gestion de la qualité de l'air

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 14.06.1994
SERGE TERRIBILINI

Avec 25 Etats et l'UE, la Suisse a signé un protocole additionnel à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance dans le but de **réduire les émissions de soufre**. La Suisse s'est engagée à ramener d'ici l'an 2000 ses émissions à 52% de leur niveau de 1980. Considérant qu'elle répond déjà à ces exigences, le WWF a demandé qu'elle aille plus loin en la matière. Selon l'organisation écologiste, cet objectif pourrait être atteint par l'introduction d'une taxe sur l'huile de chauffage extralégère et sur le CO₂.¹

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 22.09.1997
LIONEL EPERON

Signé en 1994 à Oslo (Norvège), le cinquième protocole de la Convention de Genève sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance a reçu l'approbation unanime du parlement. Ce texte additionnel vise une nouvelle **réduction des émissions de dioxyde de soufre (SO₂)** qui jouent un rôle important dans la formation des pluies acides. En paraphant ce protocole, la Confédération s'est engagée formellement à réduire, d'ici l'an 2000, de 52% au minimum ses rejets de SO₂ par rapport à 1980. Du fait que la Suisse honore d'ores et déjà cet engagement, la ratification du protocole n'implique aucune mesure supplémentaire pour la Confédération ou les cantons.²

1) BZ, 7.6.94; NZZ, 7.6 et 16.6.94; Presse du 14.6.94

2) BO CE, 1997, p. 652 s.; BO CN, 1997, p. 1622 ss.; FF, 1997, 2, p. 481 ss.; NZZ, 23.1.97; BaZ, 23.9.97